



Assemblée Générale Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon - Cap-Ferret

Vendredi 30 juin 2017 à 18h30
Carré des Sauveteurs SNSM - Cap-Ferret Océan

Membres présents :

NOM Prénom	Etat
ARSONNEAUD Luc	Présent
COLLEDANI Fred	Présent
DAGORN Sébastien	Présent
GATTY Philippe	Présent
LARMINACH Pascal	Présent
LEMARCHAND Alexandre	Présent
SALAUN Didier	Présent
SORBIER Boris	Présent
STOLLA Norbert	Présent
TROQUE Pascal	Présent

Membres absents excusés :

NOM Prénom	Etat
ARSONNEAUD Hélène	Excusée
CATEDIANO Angel	Excusé
CUGNIERE Jonathan	Excusé
GAUTRIAU Pierrick	Excusé
QUINT Charles	Excusé

Membres absents :

NOM Prénom	Etat
Sans Objet	Absent

Membres représentés :

NOM Prénom	Représenté par NOM Prénom
ARSONNEAUD Hélène	ARSONNEAUD Luc
CATEDIANO Angel	COLLEDANI Fred
CUGNIERE Jonathan	SORBIER Boris
GAUTRIAU Pierrick	DAGORN Sébastien
QUINT Charles	SALAUN Didier

Invités présents :

NOM Prénom	
BRAUGE Jean-Philippe	Adjoint au Maire de Lège Cap Ferret
ARGELAS Bernard	SNSM Lège Cap Ferret
DUMEZIT Joël	SDIS 33
LACOUR Anthony	SNSM Lège Cap Ferret
MAURIN Evelyne	SNSM Arès
MOLLES Dominique	SNSM Lège Cap Ferret
PEYRAS Annie	Journal Sud-Ouest

Pièce(s) jointe(s) :

- Procuration Hélène ARSONNEAUD.
- Procuration Angel CATEDIANO.
- Procuration Jonathan CUGNIERE.
- Procuration Pierrick GAUTRIAU.
- Procuration Charles QUINT.
- Lettre Charles QUINT.
- Montant des cotisations annuelles saison 2017/2018.

PREAMBULE

Après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes, Fred COLLEDANI fait le point des membres excusés et absents, des procurations reçues et de l'ordre du jour.

Le quorum étant respecté, l'assemblée générale peut donc valablement délibérer.

Sont également présents en tant qu'invités :

- Jean Philippe BRAUGE, représentant la Mairie de Lège Cap Ferret, adjoint au Maire,
- Bernard ARGELAS, sous-patron de la station SNSM de Lège Cap Ferret,
- Joël DUMEZIT, cadre du SDIS Gironde en charge du sauvetage nautique de surface,
- Anthony LACOUR, canotier de la station SNSM de Lège Cap Ferret,
- Evelyne MAURIN, canotier de la station SNSM d'Arès,
- Dominique MOLLES, sous-patron de la station SNSM de Lège Cap Ferret,
- Annie PEYRAS, correspondante de Lège Cap Ferret pour le Journal Sud-Ouest.

Pascal LENCOU, également invité n'a pu se rendre disponible.

ORDRE DU JOUR

- Résolution n°1 : Affiliation à la FFSS ;
- Résolution n°2 : Politique Générale de l'Association ;
- Résolution n°3 : Politique Budgétaire de l'Association ;
- Présentation des nouveaux membres et invités ;
- Résolution n°4 : Composition du Comité Directeur.
- Manifestation inaugurale du 23 septembre.

COMPTE-RENDU

Résolution n°1 : Affiliation à la FFSS :

L'affiliation du Club auprès de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS) est soumise au vote.

VOTES	Contre	0	Abstention	0	Pour	15	R1 : Approuvée à l'unanimité
-------	--------	---	------------	---	------	----	-------------------------------------

Résolution n°2 : Politique Générale de l'Association :

Le président présente la politique générale du Club autour des 3 axes principaux de développement qui sont :

- le Sauvetage Côtier Sportif de loisir et de compétition au profit :
 - de la population locale du Nord Bassin,
 - des établissements scolaires du Nord Bassin (primaire, collège et lycée),
 - de la population estivale de Lège-Cap Ferret,
- la formation au secourisme et au sauvetage (PSE1, PSE2 et BNSSA),
- la surveillance des baignades en proposant des sauveteurs du Club à l'armement des Poste de Secours de la Presqu'île et du littoral Girondin.

Les moyens mis en œuvre par le Club sont :

- des bénévoles formés et/ou encadrés par des formateurs diplômés (Brevet d'Etat, enseignants EPS, professionnels du nautisme, cadres de la SNSM, sapeurs-pompiers professionnels, agents de la police nationale, ...),
- du matériel sportif et éducatif neuf acquis ou en cours d'acquisition,
- le poste de secours de l'Horizon au Cap Ferret base d'entraînement mis à disposition du Club hors période estivale,
- une cabane (étude de financement en cours) sur la plage de l'Horizon au Cap Ferret base d'entraînement pour la période estivale,
- des sites d'entraînement variés adaptés au niveau des pratiquants et aux conditions météorologiques,

- une école estivale de sauvetage côtier encadrée par Alexandre LEMARCHAND.

La politique générale du Club est soumise au vote.

VOTES	Contre	0	Abstention	0	Pour	15	R2 : Approuvée à l'unanimité
-------	--------	---	------------	---	------	----	-------------------------------------

Résolution n°3 : Politique Budgétaire de l'Association :

Le président présente la politique budgétaire du Club.

Cette politique repose sur un « Plan budgétaire prévisionnel triennal » qui prévoit :

- des dépenses d'investissement (acquisition de matériels),
- des dépenses de fonctionnement (fonctionnement de l'association),
- des recettes (directement générée par le Club),
- des subventions, des dons, ...

Les principes à noter sont :

- la prise en compte de l'amortissement des investissements afin d'anticiper financièrement le renouvellement du matériel,
- le report de l'amortissement dans le budget de fonctionnement,
- la rémunération possible du(des) formateur(s) à partir de l'année n+1 en fonction des recettes de l'école estivale sur l'exercice précédent.

Les recettes générées par le Club (adhésions principalement) ont prioritairement vocation à couvrir les dépenses de fonctionnement :

- si les recettes générées par le Club sont inférieures aux prévisions, des choix doivent être opérés afin de diminuer les dépenses de fonctionnement,
- si les recettes sont supérieures aux prévisions, l'excédent de recettes permet de provisionner une épargne dont l'utilisation est soumise à l'appréciation du Comité Directeur (couverture de frais de fonctionnement non prévus, épargne, amélioration du fonctionnement du Club et/ou aide aux investissements pour les exercices budgétaires suivants, ...).

Les dépenses d'investissement sont quant à elles prioritairement couvertes par :

- les subventions publiques obtenues,
- les aides financières des autres partenaires,
- les dons, legs, ...,
- l'épargne constituée (dotation aux amortissements, excédents de recettes,).

Les investissements initialement prévus sont donc revus à la baisse ou à la hausse au regard des besoins exprimés et des recettes correspondantes (montant des subventions et aides perçues). Les éventuels excédents sont reversés au compte épargne de l'association en prévision d'investissements futurs.

La politique budgétaire du Club est soumise au vote.

VOTES	Contre	0	Abstention	0	Pour	15	<i>R3 : Approuvée à l'unanimité</i>
-------	--------	---	------------	---	------	----	--

Présentation des nouveaux membres et invités :

Chacune des personnes présentes à l'AG membre du Club ou invitée se présente et fait part de son intérêt et de ses motivations pour le Club.

Résolution n°4 : Composition du Comité Directeur :

L'Assemblée Générale est l'occasion statutaire pour modifier la composition du Comité Directeur. Plusieurs nouveaux membres ont sollicité leur intégration.

Se portent candidats :

- Philippe GATTY, donateur et agent immobilier sur le Nord Bassin,
- Pascal LARMINACH, professeur d'EPS au lycée d'Andernos, ancien sauveteur sur les plages Girondines,
- Charles QUINT, retraité de la fonction publique, ancien Directeur Général Adjoint de la mairie de Colombes en charge de l'enfance, jeunesse et sport, nageur de bord à la station SNSM du Cap Ferret,
- Didier SALAUN, retraité, canotier à la station SNSM du Cap Ferret,
- Norbert STOLLA, retraité de la Police Nationale, ancien sauveteur sur les plages Girondines et chargé de mission « Postes de secours & MNS » pour la Mairie de Lège Cap Ferret,
- Pascal TROQUE, employé municipal en charge de l'entretien des plages océanes, ancien sauveteur sur les plages Girondines.

VOTES	Contre	0	Abstention	0	Pour	15	<i>R4 : Approuvé à l'unanimité</i>
-------	--------	---	------------	---	------	----	---

Manifestation inaugurale du 23 septembre :

La manifestation inaugurale se tiendra le samedi 23 septembre 2017 à 11h au poste de secours de l'Horizon au Cap Ferret en présence de l'ensemble des personnes œuvrant au profit du Club : la mairie, les partenaires privés, les donateurs, la SNSM du Cap Ferret, et autres invités ...

L'organisation logistique est confiée à Didier SALAUN en liaison avec les membres du Bureau.

BILAN DES RESOLUTIONS

- **Résolution n°1 : Affiliation à la FFSS**

VOTES	Contre	0	Abstention	0	Pour	15	R1 : Approuvée à l'unanimité
-------	--------	---	------------	---	------	----	-------------------------------------

- **Résolution n°2 : Politique Générale de l'Association**

VOTES	Contre	0	Abstention	0	Pour	15	R2 : Approuvée à l'unanimité
-------	--------	---	------------	---	------	----	-------------------------------------

- **Résolution n°3 : Politique Budgétaire de l'Association**

VOTES	Contre	0	Abstention	0	Pour	15	R3 : Approuvée à l'unanimité
-------	--------	---	------------	---	------	----	-------------------------------------

- **Résolution n°4 : Composition du Comité Directeur**

VOTES	Contre	0	Abstention	0	Pour	15	R4 : Approuvée à l'unanimité
-------	--------	---	------------	---	------	----	-------------------------------------

PROCHAINES REUNIONS

- Réunion du Bureau planifié le 17/07/2017,
- Réunion avec la mairie le 19/07/2017,
- Réunion du Bureau planifiée le 24/07/2017,
- Réunion du Comité Directeur à planifier courant août.

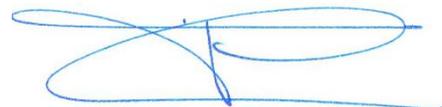
L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est clôturée à 20h30.

Fait à Lège Cap-Ferret le 21 juillet 2017

Le secrétaire
Boris Sorbier



Le Président
Fred Colledani



		FORMULE CLUB			
		"HIVER"	"HIVER + ÉTÉ"	"ÉTÉ" 1 mois	"ÉTÉ" 2 mois
Adhérent seul ou 1er mbre famille	Licence FFSS :	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
	Adhésion :	145,00 €	225,00 €	75,00 €	145,00 €
	Total cotisation :	160,00 €	240,00 €	90,00 €	160,00 €

ECOLE ESTIVALE		
STAGE 1ère semaine	STAGE 2ème semaine	STAGE semaine suppl.
15,00 €	0,00 €	0,00 €
125,00 €	125,00 €	110,00 €
140,00 €	125,00 €	110,00 €

Familles	Licence FFSS :	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
	Adhésion 2eme mbre :	130,00 €	210,00 €	65,00 €	130,00 €
	Total cotisation 2eme mbre :	145,00 €	225,00 €	80,00 €	145,00 €
	Adhésion 3eme mbre :	100,00 €	180,00 €	55,00 €	100,00 €
	Total cotisation 3eme mbre :	115,00 €	195,00 €	70,00 €	115,00 €
	Adhésion 4eme mbre et + :	70,00 €	150,00 €	30,00 €	70,00 €
	Total cotisation 4eme et + :	85,00 €	165,00 €	45,00 €	85,00 €

15,00 €	0,00 €	0,00 €
110,00 €	110,00 €	95,00 €
125,00 €	110,00 €	95,00 €
90,00 €	90,00 €	75,00 €
105,00 €	90,00 €	75,00 €
65,00 €	65,00 €	50,00 €
80,00 €	65,00 €	50,00 €

Dirigeants et Formateurs	Licence FFSS :		15,00 €		
	Adhésion :		70,00 €		
	Total cotisation :		85,00 €		

Licence FFSS : Obligatoire pour tous les adhérents

Famille : Lien de parenté établi (enfants à charge et petits-enfants) voir Règlement Intérieur

